

## ACCORD EDT NORD PAS DE CALAIS

### Evolution de garanties 2024 (date d'effet 01/04/2024)

En complément des remboursements MSA		Garanties
<b>HOSPITALISATION</b>		
Frais de séjour	Conventionné	100%TM
	Non conventionné	100%TM
Honoraires de médecin et actes chirurgicaux	DPTAM	100% TM + 200% BR
	Non DPTAM	100% TM + 100% BR
Forfait journalier d'hospitalisation		100% FR
Participation forfaitaire "actes lourds"		100% FR
Chambre particulière (y compris ambulatoire et maternité) par jour		60 €
Frais accompagnant ayant droit (limité à 10 jours par an) par jour		50 €
Hospitalisation à l'étranger prise en charge par le RO		120% BR
<b>LE + MATERNITE</b>		
Indemnité naissance, par maternité		33% PMSS
<b>SOINS COURANTS</b>		
Honoraires généraliste	DPTAM	60% BR
	Non DPTAM	40% BR
Honoraires spécialiste	DPTAM	60% BR
	Non DPTAM	40% BR
Petite chirurgie et actes de spécialité	DPTAM	60% BR
	Non DPTAM	40% BR
Radiologie et imagerie médicale	DPTAM	40% BR
	Non DPTAM	100% TM
Honoraires paramédicaux	Sage-femme	60% BR
	Autres auxiliaires	100% TM
Analyses et travaux de laboratoire		100% TM
<b>PHARMACIE ET MATERIEL MEDICAL</b>		
Pharmacie prescrite et prise en charge par le RO		100% TM
Pharmacie prescrite et non prise en charge par le RO		Non garanti
Vaccins prescrits non pris en charge par le RO		Non garanti
Prothèse médicale et orthopédique prise en charge RO (hors aide auditive)		60% BR
Petit appareillage médical pris en charge par le RO (hors optique, dentaire et aide auditive)		60% BR
Grand appareillage médical		60% BR
<b>TRANSPORT</b>		
Frais de transport du malade en véhicule sanitaire		150% BR
<b>MEDECINE DOUCE</b>		
Ostéopathie, Chiropraxie, Acupuncture et Sophrologie		40 € / séance limité à 4 par an
<b>CURE THERMALE (prise en charge par le RO)</b>		
Frais d'hospitalisation et actes médicaux	DPTAM	100% TM
	Non DPTAM	100% TM
Frais supplémentaires hébergement et transport		Non garanti
<b>AIDE AUDITIVE (Prise en charge d'une aide auditive par oreille par période de 4 ans)</b>		
<b>Equipement 100% Santé</b>		
Pris en charge dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)		
<b>Equipement hors 100% Santé</b>		
Prothèse auditive prise en charge RO dans la limite par oreille de :		40% BR 1 700 €

OPTIQUE		
Prise en charge d'un équipement par période de deux ans pour les adultes et enfants de 16 ans et plus		
<b>Équipement (verres + monture) 100% Santé</b>		
Pris en charge dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV) dès 2020		
<b>Équipement (verres + monture) hors 100% Santé</b>	Voir grille optique	
Équipement optique : 1 monture et 2 verres		
Lentilles prescrites prises en charge ou non par le RO	100% TM + 150 € / an	
DENTAIRE		
	Hors dentistes partenaires	Dentistes partenaires
<b>Soins et prothèses dentaire 100% Santé</b>		
Pris en charge dans la limite des honoraires limites de facturation		
<b>Soins et prothèses dentaire hors 100% Santé</b>		
Soins dentaires hors Inlay/Onlay	100% TM	100% FR
Inlays / Onlays	100% TM + 150% BR	
Prothèse et Inlay-core pris en charge par le RO	550% BR	
Orthodontie prise en charge par le RO	250% BR	
Orthodontie non prise en charge par le RO	580 € / an (limité à 3 ans)	
Implantologie par an	450 € / implant (limité à 2 implants par an)	
Parodontologie par an	300 € / an	
PREVENTION ET SANTE AU QUOTIDIEN		
Actes et prestations de prévention prévus à l'article R.871-2 du code de la sécurité sociale et pris en charge par le RO	Inclus	
GRILLE OPTIQUE		
	Adulte	Enfant
<b>Équipements hors 100 % santé (dont maximum 100 € pour la monture)</b>		
<b>Hors opticiens partenaires</b>		
Verres simples	350 €	350 €
Verres mixtes simple - complexe	390 €	400 €
Verres mixtes simple - très complexe	395 €	400 €
Verres complexes	410 €	480 €
Verres mixtes complexe - très complexe	415 €	480 €
Verres très complexes	430 €	480 €
<b>Opticiens partenaires Sévéane</b>		
Verres	100% FR (1)	
Monture	100 €	

(1) 100% des prix négociés : Prise en charge intégrale des verres sélectionnés par les opticiens partenaires et GROUPAMA

Définition des abréviations :

FR : Frais réellement engagés - BR : Base de remboursement du régime de protection sociale (MSA)

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (soit 3864 € en 2024)